



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2016-9

**CREATION D'UN NOUVEAU TARIF DE PRIVATISATION DU MUSEE NATIONAL
PICASSO**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 11-4,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

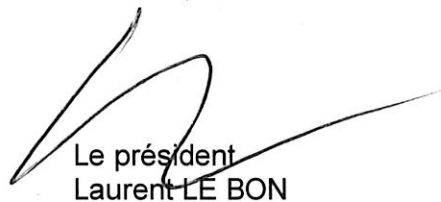
Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 26 février 2016,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve la grille tarifaire telle qu'annexée à la présente délibération. Cette délibération remplace la délibération n°2015-05 d'approbation de la grille tarifaire des privatisations.

Fait à Paris, le 26 février 2016



Le président
Laurent LE BON